



## Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante

### Sommaire

Date : 5 octobre 2018

I – L’adaptation au RGPD	30’
II – Marchés publics	
➤ Retours d’expériences	20’
➤ Convention de coopération	10’
III – Modèle économique des CENs	
➤ Travaux des CENs Auvergne-Rhône-Alpes	30’
➤ Expérience mécénat en Normandie	15’
➤ Ambitions et contraintes pour un dispositif fonds européens	30’
➤ RTE réflexion sur le « capexisation »	15’
➤ Place des mesures compensatoires (actions, budgets)	15’



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenant : Elise TREMEL  
Date : 5 octobre 2018

## I – L'adaptation au RGPD



**Titre Atelier :** Administration et Finances : des missions en évolution constante  
**Intervenants :** Philippe JOLLY, Mickaël MELANT et Jérôme MINEUR  
**Date :** 5 octobre 2018

## II – MARCHES PUBLICS

Expérience du CEN Picardie et du CEN Normandie-Seine



**Titre Atelier :** Administration et Finances : des missions en évolution constante  
**Intervenants :** Philippe JOLLY, Mickaël MELANT et Jérôme MINEUR  
**Date :** 5 octobre 2018

- Règles et principes de base

Il y a trois principes fondamentaux de la commande publique à respecter et à garder à l'esprit lors de la rédaction de tout acte, et de tout échange réalisés dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence (article 1 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015) :

**La liberté d'accès à la commande publique :** Tout le monde ne peut soumissionner à un marché public. Les restrictions sont précisées à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 (situations fiscales ou sociales irrégulières, liquidation judiciaire). Mais il ne doit exister aucune discrimination, aucune limite, au droit pour un candidat de postuler à un marché public que vous avez lancé.

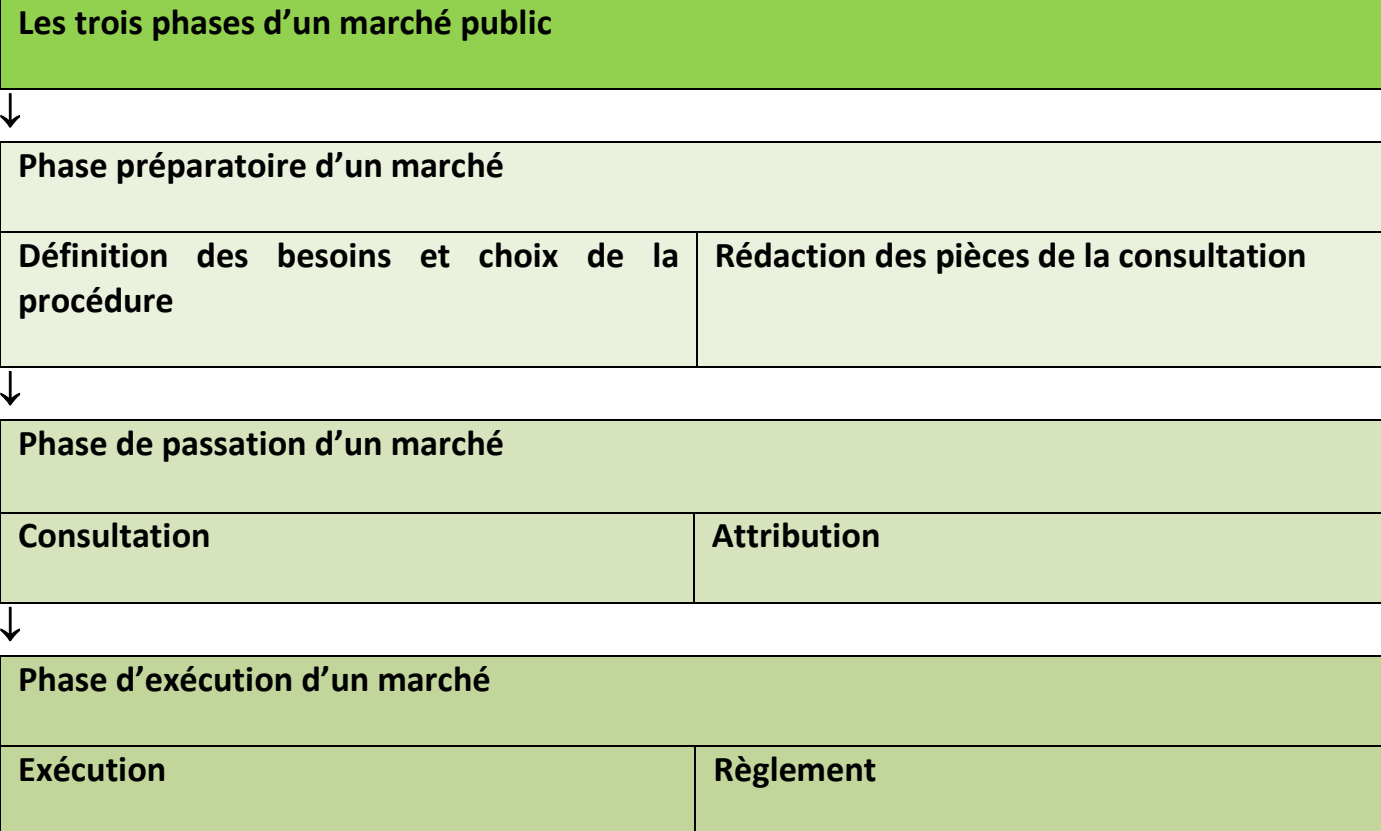
**Le principe d'égalité entre les candidats :** Une consultation doit être organisée de façon égalitaire. Si une information au cours de la procédure est donnée à un candidat qui s'est manifesté, tous les candidats potentiels doivent avoir la même information, même s'il s'agit d'une demande d'informations complémentaires demandées à l'initiative d'un candidat. Les règles de la procédure doivent être clairement décrites dans les documents de la consultation. L'analyse des offres doit se faire sur les mêmes critères, qui auront été rendus publics dans les documents de consultation, de façon la plus objective possible.

**Le principe de transparence des procédures :** Il a été déduit du principe de non-discrimination qui s'applique à tous les pouvoirs adjudicateurs par la Cour de justice (CJUE, 2000, Telaustria). Il recouvre les obligations de publicité permettant d'assurer une libre concurrence et un contrôle de l'impartialité des procédures. Ces obligations se retrouvent à toutes les étapes de la procédure de passation du marché public : publicité préalable du projet, du dossier de consultation des entreprises. Les termes du contrat doivent être clairs et objectifs. La décision prise doit être motivée. L'acheteur public doit pouvoir prouver qu'il fait son choix de bonne foi.



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenants : Philippe JOLLY, Mickaël MELANT et Jérôme MINEUR  
Date : 5 octobre 2018

- Règles et principes de base





Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenants : Philippe JOLLY, Mickaël MELANT et Jérôme MINEUR  
Date : 5 octobre 2018

- Règles et principes de base

Choix de la procédure en fonction du coût total des opérations constituant le marché

Objet du marché	Pas de procédure aucune obligation **	Procédure adaptée	Procédure formalisée
Travaux	Moins de 25 000€ HT	Entre 25 000€ et 5 225 000 millions d'euros HT	Plus de 5 225 000 millions d'euros HT
Services	Moins de 25 000€ HT	Entre 25 000€ et 209 000€ HT	Plus de 209 000€ HT
Fournitures	Moins de 25 000€ HT	Entre 15 000€ et 209 000€ HT	Plus de 209 000 € HT

\*\* Pour les opérations financées par l'Europe il convient de justifier de la consultation de plusieurs prestataires ou fournisseurs.



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenants : Philippe JOLLY, Mickaël MELANT et Jérôme MINEUR  
Date : 5 octobre 2018

- Constitution des marchés : problématiques
  - Connaître son marché global,
    - Notamment les capacités d'intervention des prestataires
  - Analyser une multitude d'opérations différentes,
    - Nature des interventions, milieux, prestataires capables de répondre
  - Des étapes à respecter dans un délai restreint et beaucoup d'acteurs internes,
    - Définir les opérations avec les équipes, recensement des opérations, évaluation des coûts, constitution des marchés, visites de sites etc...
  - Des outils adaptés pour permettre le suivi des marchés en cours sur plusieurs années,
    - Outils de planification et de suivi des opérations, référentiel de coûts de gestion, base de données travaux etc...
  - Législation qui évolue très rapidement (veille juridique).
    - Dématérialisation



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenants : Philippe JOLLY, Mickaël MELANT et Jérôme MINEUR  
Date : 5 octobre 2018

- Effets de la mise en concurrence

- Réduction du nombre de prestataires,
- Un coût économique en moyens humains pour le CEN,
- Simplification de la procédure mise en place :
  - notamment grâce aux accords cadres à bons de commande,
  - Recours aux marchés de gré à gré
  - Mixage entre marchés thématiques et sitologiques
  - L'allègement du fonctionnement de la commission d'appels d'offres
  - Limitation du recours au DCE complet – limitation du nombre de documents de consultation
- Réduction des coûts de certaines prestations (surtout au début de la mise en place de la procédure)
- Meilleure lisibilité des prestations externes





Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenants : Philippe JOLLY, Mickaël MELANT et Jérôme MINEUR  
Date : 5 octobre 2018

- Propositions pour préserver la vitalité des marchés dans l'avenir

Tour de table



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenant : Alain DINDELEUX  
Date : 5 octobre 2018

## II – MARCHES PUBLICS

Convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs publics



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenant : Pierre MOSSANT  
Date : 5 octobre 2018

### III – MODELES ECONOMIQUES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Présentation des travaux menés par le CENs Auvergne-Rhône-Alpes



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenant : Delphine BUTELET  
Date : 5 octobre 2018

### III – MODELES ECONOMIQUES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Mécénat : expérience de la Communauté d'agglomération Seine-Eure

« Patrimoine Seine-Eure, agissons pour notre territoire »



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenant : Tour de table  
Date : 5 octobre 2018

### III – MODELES ECONOMIQUES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS Fonds Européens



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenant : Alain DINDELEUX  
Date : 5 octobre 2018

### III – MODELES ECONOMIQUES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Réflexion en cours Capexisation pour financer l'entretien des lignes électriques

La collaboration CEN Rhône-Alpes / RTE a été initiée grâce aux projets lauréats de l'appel à candidature national pour une gestion différenciée sous les lignes, lancé par la FCEN dans le cadre de la convention de partenariat avec RTE.

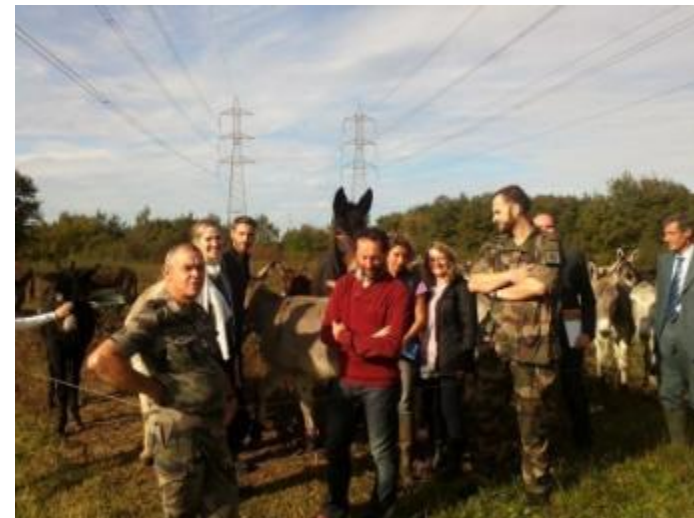


## En 2014: Convention de partenariat avec RTE sur les prairies sèches du camp de la Valbonne (01) 2014 - 2023

En réponse à l'appel à projets FCEN/RTE au niveau national, le Cen a proposé un projet de restauration des prairies sèches du camp militaire de la Valbonne.

L'objectif partagé est de lutter contre l'embroussaillage envahissant pour permettre l'exploitation optimisée et sécurisée du réseau de transport électrique et la restauration de milieux ouverts plus favorables à la biodiversité.

Le projet a été retenu pour une aide de 27.150 € (50% du projet 2015).





## En 2015: Convention de partenariat avec RTE sur les anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord (01) 2015-2024

En réponse à l'appel à projets FCEN/RTE au niveau national, dépôt d'un dossier à l'automne pour la poursuite de la restauration des prairies humides entamée en 2005 et l'élaboration d'une démarche de concertation aboutissant à la mise en place d'un sentier de découverte du marais et de ses richesses depuis la base de loisirs du Point Vert et la Via Rhôna.

Le projet a été retenu pour une aide de 14.565€ (30% du projet 2015).

Médiatisation de la signature le 22 mai dans le cadre de la fête de la Nature.

Inauguration du sentier le 29/09/2017 (1<sup>ère</sup> tranche).





## ➔ En 2016: Convention de partenariat avec RTE sur le Marais de Boistray sur les Communes de St Georges-de-Reneins et Arnas (69) 2016-2025

En réponse à l'appel à projets FCEN/RTE au niveau national, dépôt d'un dossier à l'automne pour la gestion sous les lignes, le maintien de la mosaïque de milieux ouverts, de zones refuge et de corridors pour la faune en cohérence avec la préservation globale de la biodiversité du site, et des actions de sensibilisation.

.Le projet a été retenu pour une aide de 23.905€. Il s'agit du plus vaste marais du département, faisant l'objet d'une gestion concertée depuis 1996 avec maintien d'une activité agricole et des enjeux écologiques importants.

Médiatisation de la signature le 21 mai dans le cadre de la fête de la nature et en présence des élus locaux.



2 lignes 63 Kv concernées - linéaire cumulé de 1700 m



dossier	montant	comptabilisation	type de travaux
<b>AAP Serrières-de-Briord 2015</b>			
Travaux de restauration du site	5 700,00	investissement	broyage et fauche de restauration, plantation d'arbres
	8 865,60	fonctionnement	plan d'interprétation des patrimoines: peut désormais passer en investissement car in fine factures des prestataires immobilisées mettre en œuvre un évènement grand public
	<b>14 565,60</b>		
<b>AAP Valbonne 2014</b>			
Restauration des prairies sèches	12 150,00	investissement	mise en place clôture, matériel d'exploitation, achat d'animaux
	15 000,00	fonctionnement	temps de travail pâturage
	<b>27 150,00</b>		
<b>AAP Marais de Boitray 2016</b>			
Aménagements favorables à la biodiversité			
2016	7 171,00	fonctionnement	broyage, taille d'arbres, débroussaillage sélectif: peut passer en investissement si libellé restauration et non pas entretien annuel action de sensibilisation, suivi écologique
2019	8 367,00		
2022	8 367,00		
	<b>23 905,00</b>		
<b>MECO Marais de Boitray 2014</b>			
Mesure compensatoire suite destruction de 2 pieds d'euphorbe des marais			
Gestion de la parcelle 1270 abritant l'euphorbe des marais			
2014	1 000,00	fonctionnement	entretien de la parcelle (fauche, broyage, pâturage), suivi scientifique, communication
2015	1 000,00	fonctionnement	
2016	1 250,00	fonctionnement	
2017	1 300,00	fonctionnement	
2018	1 000,00	fonctionnement	
	<b>5 550,00</b>		

#### Règles d'amortissement au CEN Rhône-Alpes :

travaux d'aménagement	linéaire sur 5 ans
temps de collaborateurs	linéaire sur 10 ans

## Un préalable à toute intervention: la maîtrise d'usage

La maîtrise foncière est bien un préalable à toute intervention du CEN sur les sites: plus de 6000 hectares en maîtrise d'usage.

- Prairies sèches de la Valbonne: Domaine Public Militaire propriété du Ministère des Armées pour les 343 ha de parcelles concernées, maîtrise d'usage par le CEN dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec les autorités militaires.
- Anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord: propriétés de la commune pour les 5.55 ha de parcelles concernées, objet d'un bail emphytéotique avec le CEN.
- Marais de Boistray: 4 ha en propriété des collectivités et bail emphytéotique avec la commune depuis 2005, conventionnement avec les propriétaires privés sur 1,83 ha en début de projet (1er trimestre 2016).



## Intérêt d'une qualification comptable optimisée

Ce retour d'expérience depuis 4 ans sur ces 3 sites illustre plusieurs cas de figure:

- Des **actions qualifiées en FONCTIONNEMENT et qui doivent le rester**: travaux d'entretien courant revenant chaque année, suivis annuels, animations. Il s'agit de « charges d'exploitation ».
- Des **actions qualifiées en INVESTISSEMENT et faisant l'objet d'immobilisations depuis toujours** au CEN Rhône-Alpes: travaux de restauration des milieux et d'aménagement (amortissement linéaire sur 5 ans pour les travaux d'aménagement et sur 10 ans pour le temps de travail). Il s'agit bien de « charges de capital ».
- Des **actions autrefois qualifiées en FONCTIONNEMENT mais qui pourraient être requalifiées en INVESTISSEMENT car faisant ou pouvant faire l'objet d'immobilisations**: plan d'interprétation des patrimoines, aménagement de panneaux, études faisant l'objet de programmation pluriannuelle de travaux (études hydro, plans de gestion...) et travaux qualifiés d'entretien mais qui en réalité ne sont pas annuels et correspondent à une phase de restauration de milieux ouverts, réalisée à des pas de temps adaptés (5 ans, 10 ans...) selon le type de milieu et les objectifs de gestion.

Ainsi les travaux de mise en place d'une gestion alternative peuvent être considérés comme des « **charges de capital** » (CAPEX) à condition de correspondre à une phase de restauration de milieux et non pas à un entretien annuel de la végétation auquel cas ils s'apparenteraient à des « **charges d'exploitation** » (OPEX).

Au-delà des possibilités d'accès à des lignes de financement mieux dotées, pour « industrialiser » notre partenariat, l'enjeu pour les CEN est également de répondre aux attentes des élus régionaux et locaux souhaitant afficher une baisse des budgets de fonctionnement des structures et soutenir des projets d'investissements pour les territoires.



Titre Atelier : Administration et Finances : des missions en évolution constante  
Intervenant : Sonia BERTRAND  
Date : 5 octobre 2018

### III – MODELES ECONOMIQUES DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Place des mesures compensatoires dans l'action et le budget des CENs